ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du col de l'utérus

Question écrite n° 9235

Texte de la question

M. Serge Bardy alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, sur les conséquences du vaccin contre le papillomavirus (HPV) et sa recommandation dans le calendrier vaccinal. Les deux vaccins contre le papillomavirus actuellement sur le marché sont le gardasil et le cervarix. Ils sont préconisés pour les jeunes filles dès l'âge de quatorze ans. Pourtant, ces vaccins sont inscrits depuis janvier 2011 sur la liste des « médicaments particulièrement surveillés ». Les études de l'Agence nationale sécurité du médicament qui s'y sont intéressées indiquent un nombre de 1 672 effets secondaires dont 352 graves. De surcroît, les composants du vaccin laissent planer de sérieux doutes quant à l'innocuité de ces vaccins, situation d'autant plus dommageable que ces deux vaccins sont les plus chers du marché (400 euros les trois doses), remboursés à 65 % par la sécurité sociale. Il souhaite connaître quelles dispositions elle compte prendre quant au retrait de ces vaccins du calendrier vaccinal et à leur commercialisation. Il l'interroge également sur le bien-fondé de laisser ces « médicaments surveillés » sur la liste des médicaments remboursés à 65 % par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : M. Serge Bardy
Circonscription : Maine-et-Loire (6e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9235
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 novembre 2012, page 6202
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)